

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.				
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départs p <sup>r</sup> Cahors	TOULOUSE arriv.
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 41 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 6 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> m.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	2 45 s.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 12 Juin.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 Juin.

#### LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

M. Dreyfus dépose et lit un rapport sur le projet de résolution tendant à la révision de la Constitution.

Le rapporteur conclut à l'adoption du projet du gouvernement, en ajoutant à la liste des articles à réviser le paragraphe de l'article 5 de la loi du 25 février 1875, relatif au délai de convocation des électeurs, en cas de dissolution de la Chambre des députés.

Le rapporteur propose de fixer la discussion le lundi prochain.

M. Tézenas demande que cette discussion soit remise après celle de la loi du recrutement.

La proposition Tézenas est adoptée par 249 voix contre 234.

Séance du 10 juin.

#### LA LOI SUR LE RECRUTEMENT

Reprise de la discussion sur la loi de recrutement.

M. Ballue rapporteur. — La commission propose, d'accord avec M. Roys, et le ministre de la guerre, une disposition additionnelle à l'article 3, suivant laquelle, en cas de mobilisation, tous les hommes de la classe devront rejoindre le drapeau, sauf les exceptions portées dans un état annexé à la loi, lequel, sera rédigé pour une deuxième délibération.

M. Laroche-Joubert. — J'estime que la Chambre ne peut pas continuer la discussion sans avoir connaissance de cet état.

L'article 3 (bis), proposé par la commission, est adopté.

M. Ballue. — La commission a examiné l'amendement de M. Reille, portant que les jeunes gens omis sur le tableau de recensement ne pourront être incorporés que jusqu'à l'âge de 30 ans.

La commission repousse cet amendement.

M. Reille explique son amendement. Il reproduit simplement la disposition votée par la Chambre de 1880.

L'amendement est rejeté.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(51)

## L'Hôtellerie Sanglante

### SECONDE PARTIE

#### LES ATRIDES DE VILLAGE

— Le citoyen Hattier est un de mes enfants, dit-il.

— Parbleu, Monsieur l'abbé, répartit Philippe, joyeusement, c'est vous qui m'avez fait faire ma première communion.

Les deux hommes échangèrent une chaleureuse étreinte.

— Le brave fils d'un brave père, appuya le desservant, et je ne suis pas fâché de le rencontrer ici, en égard à la communication importante qui est le but de mon voyage...

— C'est vrai, reprit M. de Bernécourt, que nous disiez-vous en entrant ? que je me trompais...

— En espérant que certains scélérats avaient interrompu leur sinistre besogne... hélas ! oui, Monsieur le directeur...

— Comment ? que signifie ?

— Un crime a dû être commis cette nuit à Vittel...

M. Ballue. La commission a examiné l'amendement de M. Lorois, relatif à l'intervention du sous-préfet dans les tableaux de recensement. Suivant la nouvelle rédaction de l'article 16, le sous-préfet continuerait à examiner et à viser ces tableaux, mais sans que sa responsabilité soit engagée. M. Lorois estime que le tableau de recensement ne peut être dressé que par le maire. Le sous-préfet ne peut modifier et ne doit avoir que le droit de transmettre ses observations.

Le nouvel article 16 est adopté.

Sur l'article 19, M. Vacher combat la disposition portant la taille réglementaire à 1 m. 55, au lieu de 1 m. 54.

L'orateur allègue que les soldats de petite taille sont les plus robustes et les plus solides à la marche. Il demande donc le maintien de la taille à 1 m. 54.

M. Camponon répond que le relèvement de 1 centimètre a été admis dans l'opinion que l'on incorporerait les hommes les plus vigoureux. L'Espagne et l'Italie seules admettent 1 m. 54. En Allemagne, tout ce qui est au-dessous de 1 m. 60, est classé dans la réserve du recrutement.

La commission a eu raison de relever la taille réglementaire à 1 m. 55. Les hommes ayant 1 m. 54 ne sont pas perdus dans les services auxiliaires ; on les examine pendant deux années et s'ils atteignent 1 m. 55, ils sont incorporés. Avec 1 m. 54, on s'expose à mettre, dans les rangs, des hommes qui encombreront les hôpitaux.

M. Margaine objecte que le relèvement à 1 m. 55 cent., privera l'armée de 12,000 de ses meilleurs fantassins.

M. Paul Bert demande quel sera le sort des jeunes gens en moins de 1 m. 55. c.

Après un examen définitif, il conclut au renvoi de l'article à la commission.

M. Ballue déclare que la commission accepte le renvoi.

Sur l'article 20, il y a plusieurs amendements.

M. Lenient, développant son amendement, dit que l'article 20 ouvrirait une porte au privilège. Il ne faut pas se laisser prendre aux apparences d'une égalité trompeuse, à laquelle on se dérobe, tout en la proclamant.

L'orateur demande donc que l'instruction mili-

taire soit donnée dans toutes les écoles supérieures de l'Etat, dont les élèves seraient embrigadés et mis à la disposition du ministre de la guerre pendant toute la durée de leur service. Des examens semestriels constateraient les progrès des élèves. Ceux qui n'auraient pas satisfait aux exigences de l'examen seraient renvoyés au régiment.

M. Lenient conclut en demandant le renvoi de son amendement à la commission.

M. Ballue dit que la commission, d'accord avec le ministre de la guerre, repousse l'amendement.

Le renvoi à la commission est repoussé par 345 voix contre 167.

L'amendement est rejeté.

M. Faillières, au nom du gouvernement, soutient l'amendement Durand, assimilant les élèves de l'Ecole normale supérieure à ceux des écoles polytechnique et forestière, et astreignant à un service d'un an, les élèves des autres écoles de l'Etat.

Le ministre allègue que, dans une loi militaire, on ne peut se dégager de tous les intérêts sociaux, pour favoriser les intérêts seuls de cette loi. La commission a organisé un système de sursis et soumet les écoles polytechnique et forestière à un régime de faveur. Il faut aussi sauvegarder le recrutement de l'enseignement supérieur et secondaire.

Tel est le but de l'amendement proposé en faveur des Normaliens.

En 1870, les Normaliens ne songèrent pas à se retrancher derrière la loi. L'un fut tué à Champigny, comme le rappelle la plaque érigée dans l'école. à côté d'une plaque commémorative à une victime de la science : c'étaient MM. Lemoine et Thuillier.

M. Faillières ajoute : L'exception devrait aussi bénéficier aux élèves de l'école des beaux-arts admis en loge avant l'âge de vingt-quatre ans, ainsi qu'aux élèves de l'école des langues orientales, vivantes, de l'école des chartes, aux agrégés de droit et aux élèves des facultés de médecine ou de pharmacie supérieure à vingt-cinq ans ou après l'internat.

Le gouvernement espère que la Chambre voudra, tout en faisant l'armée forte, ne pas toucher à ce qui est nécessaire pour la grandeur intellectuelle de la France.

M. Paul Bert, rappelant le vote de l'article 2, qui décide en principe le service égal pour tous, s'étonne

rivait d'une si étrange façon. Il s'était demandé s'il informerait simplement les autorités locales, le maire, le juge de paix et le citoyen Pommier. Mais, dans ce cas, Vittel et tous les environs seraient instantanément en émoi. Les coupables prévenus fuiraient ou prendraient leurs sûretés. Qui sait ? peut-être tenteraient-ils d'achever ce qu'ils avaient commencé, et de supprimer par un nouveau crime l'innocent qui pouvait mettre la justice sur leurs traces ?

Sous l'empire de cette idée, et après y avoir mûrement réfléchi, le digne prêtre s'était décidé à n'ébruiter en rien l'événement bizarre, et à en saisir directement le parquet d'Epinal, qui avisait à faire la lumière alentour et qui saurait prendre les mesures nécessaires pour protéger ce lui dont les renseignements seraient si précieux à son action...

En conséquence, avertissant sa vieille servante qu'une affaire l'appelait au chef-lieu, et l'envoyant en commission, avant qu'elle entrât dans sa chambre, il avait attelé lui-même son cheval au cabriolet et avait transporté dedans le garçonnet, qu'une fièvre intense ne cessait de tourmenter et qui, pendant la route, avait obstinément refusé de répondre à ses questions...

— Et cet enfant ? interrogèrent en ce moment l'officier et le magistrat.

— Il est ici. Je vous l'amène. Vous allez le voir.

L'abbé s'en fut à la fenêtre et frappa aux carreaux. Quelques minutes plus tard, les deux huissiers plaçaient sur un canapé, dans le cabinet, le petit compagnon d'Anthime Jovard.

M. de Bernécourt et Philippe l'examinèrent

que le gouvernement demande à la Chambre de violer ce principe.

Je crains, dit-il, que ces premières concessions n'en entraînent d'autres, quand le projet viendra devant le Sénat. Au surplus, l'amendement vise exclusivement l'enseignement supérieur, mais il ne fait rien pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, aussi respectables que l'enseignement.

L'orateur signale ensuite l'inconvénient de confier l'éducation morale des jeunes gens à des hommes qui se sont soustraits à leur premier devoir envers la patrie.

L'instituteur, au contraire, réclame l'honneur de la servir, et il aura toute l'autorité nécessaire pour faire partager à ses élèves ses sentiments généreux et patriotiques. Les auteurs de l'amendement ont fait fausse route : ce n'est pas dans les écoles que se sont formés les hommes qui ont fait le plus d'honneur au pays.

Au reste, il y aura toujours assez d'hommes pour les carrières libérales et, ne pouvant faire de choix, il ne faut pas faire d'exception ; il faut que tous participent au sacrifice suprême.

Le salut de la patrie doit passer avant tout. Rome batifolait comme le Crâne antique. Le Crâne antique de M. de Mollat à Versailles.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

### Revue des Journaux

L'impression qui se dégage des appréciations de la presse, relativement au vote qui, samedi soir, a terminé l'interpellation de M. Andrieux sur les affaires de la Corse, c'est qu'il y a beaucoup à faire pour assainir l'administration et rendre impossible le renouvellement des scandaleuses révélations faites à la tribune française.

Le *Moniteur Universel* :

« Pourquoi au moment du scrutin le cœur a-t-il manqué à M. Jules Ferry ? Pourquoi le président du Conseil s'est-il contenté de l'ordre du jour pur et simple au lieu de demander l'ordre du jour de confiance ? »

avec intérêt. Il dormait dans le manteau de l'écclesiastique. Sa bouche ouverte, laissait passer une respiration affreusement oppressée, parfois des soupirs et des plaintes, souvent un mot, des phrases inachevées, des espèces de cris arrachés par la peur et par la souffrance. La sueur collait ses cheveux blonds sur son front.

— Sacrodioux ! murmura Philippe, ému jusqu'au fond de l'âme, voilà un pauvre petit ange qui ne me paraît pas être tout à fait au paradis !

M. de Bernécourt s'adressa sévèrement à ses huissiers :

— Que rien de ce qui se passe ici ne transpire au dehors. L'un de vous défendra ma porte, l'autre ira quérir le docteur Drapier.

— C'est cela, reprit l'officier avec énergie. Ramenez-nous le docteur et qu'il sauve cette infortunée créature. Le ciel nous l'a envoyée dans le cabriolet du citoyen abbé...

Et, comme celui-ci et le magistrat le questionnaient du regard :

— Hé ! oui, n'est-ce pas elle qui tient dans ses mains la clef du mystère que nous brûlons de pénétrer.

— Je le pensais comme vous, opina le directeur du jury d'accusation, et M. le curé l'a pensé avant nous. Mais tout dépend de l'arrêt que va rendre le médecin.

— Tout dépend de Dieu, prononça le prêtre ravivement, de Dieu qui fera un miracle si ce miracle peut servir sa justice et celle des hommes.

Un huissier annonça :

— Le docteur Drapier.



« La majorité servile » tel est le titre que le Soleil consacre à cet incident :

« Le gouvernement est donc vainqueur. La Chambre jette un voile sur les actes d'illégalité commis par les triumvirs Corses et par leurs agents. Elle approuve le langage et l'attitude du préfet Tremontels et de l'avocat général Bissaud. Elle estime qu'il est bon de livrer toute une région de la France aux manipulations d'une coterie d'ambitieux aussi dépourvus de talent que de scrupules. »

La Paix dit :

« La Chambre a bien fait de son côté, de suivre les indications que lui donnait le président du Conseil, en mettant fin au débat par le vote de l'ordre du jour pur et simple. C'est un vote sage qui est tout à fait à l'honneur de la clairvoyance et de l'esprit politique de la Chambre. »

Le Télégraphe ne cache pas son dépit :

« Ces tristes débats sont enfin clos ! Nous sortons tous de la Chambre mécontents écoeurés. »

« Nous voudrions bien savoir, en effet, qui pourrait se sentir satisfait du résultat de ces trois journées. »

La Presse :

« Le ministère est triomphant. Après trois jours de lutte qui ont été trois jours de déroute, il aboutit à une victoire. »

La République Française :

« La coalition des intransigeants et des bonapartistes a donné pendant trois mortelles séances dont la dernière n'a pas duré moins de sept heures, toute la mesure de son animosité et de son impuissance. Elle s'est étalée sans voiles, dans toute sa laideur ; elle s'est précipitée aveuglément dans toutes les bassesses. Un moment elle s'est cru victorieuse ; une même exaltation s'était emparée des groupes d'extrême droite et d'extrême gauche. Un moment après, elle était à bas. »

Le Siècle :

« La Chambre a mis fin, après trois longues séances, à l'odieuse et scandaleux débat ouvert sur les affaires de Corse par MM. Laguerre et Audrieux. Après une patience qui dépassait toutes les bornes, la Chambre a laissé les interpellateurs apporter à la tribune l'amas ridicule de commérages, de mensonges et de sottises qui, depuis six semaines, encombraient les colonnes de la presse intransigeante et royaliste. »

La Justice :

« Le ministère est atteint dans son honneur, soit ; il entraîne dans sa déconsidération ses approbateurs qu'il importe ; il tache peut-être jusqu'à l'idée républicaine, c'est à craindre. Mais il dispose au Palais-Bourbon, d'une majorité de cent voix. »

Les Débats :

« Cet ordre du jour meut n'est certainement pas une conclusion suffisante pour un débat qui, pendant trois longues séances, a retenu et passionné l'attention de la Chambre. On pourrait être surpris que, après avoir écouté tant d'orateurs, la Chambre n'ait trouvé rien à dire pour son compte, ni dans un sens, ni dans l'autre. »

## Informations

### LE TRAITÉ FRANCO-ANNAMITE.

Le traité avec la cour de Hué a été signé, le 7 juin. En voici les clauses principales.

Les provinces de Bin-Thuan et Tang-Hoa sont rendues à l'Annam ;

Ce dernier était le premier praticien de la ville. Comme il habitait à deux pas, — sur la place de l'Atre, — il n'avait pas été longtemps à accourir. M. de Bernécourt le mit brièvement au fait de ce dont il s'agissait.

Le médecin s'approcha du malade. Il considéra avec attention ce visage altéré par la fièvre, ces grands yeux maintenant clos, mais dont on devinait l'éclat sinistre sous les paupières abaissées, ces lèvres frémissantes, ces membres raidis, puis, d'un air soucieux :

— Le sujet déclara-t-il, me paraît doué d'un système nerveux excessif, dont l'irritation a reçu un choc formidable. Il y a eu chez lui ébranlement cérébral complet.

La méningite est imminente. Seulement, peut-être est-il encore possible de la conjurer par une médication énergique...

— Docteur, fit péremptoirement l'officier, tirez-le de là sans barguigner, — et si les trois quarts de ma solde...

— J'y tâcherai. Monsieur, mais il serait urgent de le transporter sur-le-champ à l'hospice des orphelins...

— J'aurais vivement désiré, reprit M. de Bernécourt, que ce transport s'effectuât sans que personne s'en aperçût dans la ville...

— Pourquoi, demanda l'ecclésiastique, ne pas employer le moyen dont j'ai usé pour vous amener l'intéressante créature ? Mon cabriolet est à la porte, et l'on m'a vu assez souvent visiter ou conduire à l'hospice Saint-Maurice quelque orphelin de ma paroisse, pour que je puisse y déposer notre malade sans éveiller l'attention.

La proposition fut adoptée avec empressement

Un système douanier semblable à celui de la Cochinchine est établi ;

Les Français ont la faculté d'occuper militairement tous les points de l'Annam et du Tonkin qu'ils jugeront à propos ;

Une partie de la citadelle de Hué recevra une garnison permanente ;

M. Patenôtre a obtenu la remise du sceau chinois ; il a également obtenu des indemnités pour les missions.

Les mandarins compromis sont amnistiés.

Voici les détails complémentaires sur les dispositions qu'il contient :

L'Annam est placé sous le protectorat du gouvernement français. Un agent français le représentera dans ses rapports avec les puissances étrangères.

La Cochinchine, l'Annam et le Tonkin formeront une union douanière.

Les travaux publics, les postes et télégraphes, les régies financières et les douanes formeront un service unique qui sera placé sous la direction d'un agent français.

En exécution de la convention de Tien-Tsin, le général Millot doit occuper après le 6 juin Cao-Bang, Chat-Ki et Lang-Son.

On télégraphie de Sang-Hai :

Les journaux anglo-chinois continuent de se montrer hostiles à l'arrangement conclu avec la France.

D'après des informations de Pékin qu'aurait reçues le « North-China-Herald, » il serait question, dans les cercles officiels, de l'annulation de la nomination de Shu-King-Teng à la légation de Paris. On blâmerait la conclusion hâtive de la Convention de Tien-Tsin et la Chine poursuivrait ses préparatifs de défense.

Nos avis de Pékin annoncent simplement que le départ de Shu-King-Teng pour la France n'aura probablement pas lieu avant la conclusion du traité définitif avec la France.

### RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET LE PÉROU.

La Patrie rappelant la tension existante entre notre plénipotentiaire à Lima et le président Iglésias, dit qu'un nouvel incident vient d'aggraver la situation. Le président Iglésias et à lui remettre ses lettres de créance, notre représentant, tout en se montrant disposé à examiner la question, n'a pas voulu déférer immédiatement à cette invitation.

Devant cette attitude, conforme, d'ailleurs, à celle des ministres des autres puissances, notamment de l'Angleterre, de l'Espagne et des Etats-Unis, le gouvernement péruvien a déclaré rompre toutes relations diplomatiques avec les agents qui refusaient de reconnaître le président de droit et de fait.

A la suite de cet incident, le ministre de France a donné l'ordre d'enlever l'écusson qui

et mise immédiatement à exécution.

Moins d'un quart d'heure plus tard, le garçonnet était installé dans une chambre particulière de l'établissement de charité que nous venons de désigner, et, après avoir remis aux religieuses chargées de l'assister les instructions spéciales de M. de Bernécourt, le médecin, sans perdre une minute, prescrivait, appliquait les remèdes qui devaient combattre le mal.

De son côté, avant de regagner sa cure, où une plus longue absence aurait été remarquée, le desservant de Vittel prenait congé du directeur du jury d'accusation, qui le remerciait, qui le félicitait énergiquement du précieux concours apporté à la justice par son idée, par sa démarche.

Il lui recommandait, en même temps, de continuer à garder le silence le plus absolu au sujet de cette démarche et de l'aventure nocturne qui l'avait motivée.

En effet, le magistrat avait tenu conseil avec le lieutenant Hattier, et, de leurs réflexions, de leurs combinaisons, de leurs calculs était née la résolution de ne rien porter à la connaissance du public du fait révélé par le digne abbé Brosard.

Les deux huissiers, le docteur et les bonnes sœurs de l'hôpital avaient été stylés en conséquence. L'enfant inconnu serait soigné en secret. Si le Ciel lui accordait la grâce de se rétablir, si la science lui rendait l'exercice de ses facultés, alors il parlerait sans doute.

Au besoin on le transférerait à Vittel... Il faudrait bien qu'il retrouvât le théâtre du drame dans lequel il avait joué un rôle. Philippe l'accompagnerait.

se trouvait au-dessus de la porte de la légation. De plus, le commandant de notre station navale, dans les mers du Pacifique, a été avisé de prendre telles mesures que comporteraient les circonstances

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### LA PÉRÉQUATION DE L'IMPOT

Plusieurs députés de la droite, MM. Arthur Legrand, Jolibois, le baron Eschasseriaux, etc., viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, un important et excellent amendement au budget de 1885.

Cet amendement a pour but de fixer à 114,900,000 au lieu de 118,600,000, c'est-à-dire de réduire de 3,700,000 fr. le principal des contributions directes sur la propriété foncière non bâtie.

On arriverait à ce résultat en réduisant proportionnellement le contingent actuel des 56 départements, dont le principal est supérieur au taux moyen de 4,49 0/0. Le Lot est, comme on sait, un de ces départements.

Les auteurs de l'amendement proposent en conséquence d'ajouter à l'article 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> :

« Une réduction de 3,700,000 fr. du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties sera opérée et répartie de la même façon pendant les trois exercices suivants, afin d'arriver à un dégrèvement total de 11 millions 100,000 fr. Les centimes additionnels continueront jusqu'au budget de 1888 d'être rétablis et perçus d'après le principal actuel de 118 millions 600,000 fr. »

### TITRES DE RENTE 3 0/0

Le ministre des finances fait publier l'avis suivant au Journal officiel :

Le Trésor vient d'adopter pour les titres de rente 3 0/0 au porteur, des formules d'un nouveau modèle qui seront mises en circulation à partir du 17 juin 1884.

Ces formules sont imprimées sur un papier à grande ombre et clair, contenant dans le corps du titre la légende : « Rente au porteur 3 0/0 », et dans chaque coupon le chiffre « 3 » suivi d'un quadrillé en losange. La vignette et le texte se détachent sur un fond de garantie gris clair.

En noir pour les coupures de 3 à 9 fr.  
En bistre pour les coupures de 10 à 50 fr.  
En vert pour les coupures de 100 à 500 fr.  
En bleu pour la coupure de 1,000 fr.  
En violet pour la coupure de 1,500 fr.  
En rouge carminé pour la coupure de 3,000 francs.

Le retrait des titres de l'ancien modèle n'aura lieu qu'au fur et à mesure des opérations de

A peine débarqué dans les Vosges, l'infatigable soldat brûlait de marcher à l'ennemi, à la bataille, aux brigands qu'il avait mission de poursuivre.

La méningite s'était déclarée, — et le lieutenant ne pouvait se résoudre à quitter Epinal avant de savoir quel en serait le dénouement.

Il semblait avoir oublié que quelques lieues à peine le séparaient de sa Denise, — de sa Denise qu'il n'avait pas embrassée depuis tant d'années !... Il semblait avoir oublié que le marquis Gaston lui avait donné rendez-vous aux Armoises !...

Prétextant que le malade était le fils d'un de ses anciens compagnons d'armes, il s'était introduit à l'hospice, — avec l'assentiment de M. de Bernécourt, — s'était fait dresser un lit de sanglé près de la couchette du garçonnet, — et c'était une chose touchante que de le voir aider les religieuses dans les soins qu'elles prodiguaient à ce dernier et veiller à son chevet, sans repos, ni trêve, la tête baissée, le regard fixe, une larme tombant parfois de son oeil ému par tant de souffrances, roulant le long de sa joue hâlée et se perdant dans son épaisse moustache.

C'était en écoutant les monologues sans suite, interrompus par les exclamations, par les sanglots, par les syncopes, auxquels le petit malade se livrait dans ses insomnies et ses crises, que le lieutenant était parvenu à reconstituer, pour ainsi dire presque entièrement, la scène qui avait influé avec des conséquences si déplorables sur le système nerveux et cérébral du malheureux enfant.

Cet enfant était arrivé, la nuit, dans un bourg

transfert ou de renouvellement dont ces inscriptions deviendront susceptibles.

M. Delport, Amédée, s'est démis des fonctions de conseiller municipal de Cahors. Cette démission est acceptée.

Les Tablettes des Deux Charentes (journal de la marine), annoncent que M. le capitaine de frégate Gaillard, notre compatriote, est nommé membre de la commission du règlement d'armement, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau de Barbarin.

Dimanche matin a eu lieu, dans la chapelle du Grand Séminaire, l'ordination de la fête de la Trinité, la plus importante de l'année.

Il a été ordonné 17 prêtres :

MM. Asfaux, Cassan, Deilloc, Jardel, Laver-gne, Ligonie, Loubradon, Malbec, Marcouly, Mérit, Mourlhon, Roussilhes, Soldadié, Tournié, Trapy, Vermande, Vigié.

Il y a eu également 17 tonsurés, 14 minorés, 14 sous-diacres et 7 diacres.

Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés :

MM. Asfaux, vicaire de Payrac ; Ligonie, vicaire de Capdenac ; Loubradon, vicaire de Rignac (Martel) ; Malbec, vicaire de Mayrac ; Mourlhon, vicaire de Saint Sauveur à Figeac ; Roussilhes, vicaire de Saint-Cirgues ; Soldadié, vicaire d'Espédaillac ; Tournié, vicaire du Vigan ; Vermande, vicaire de Gignac.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Layral, curé du Bourg, décédé le 8 juin, à l'âge de 72 ans.

Le ministre de la justice et des cultes a accordé à la commune de Montcoq un secours de 1,500 fr. pour l'aider dans la construction du clocher de l'Eglise de St-Cernin.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a renouvelé le secours de 1,500 fr. accordé à la commune de Mayrinbac-Lentour, pour l'achèvement de sa maison d'école de garçons.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser une lettre à M. le Préfet du Lot, dans laquelle il annonce l'envoi de deux livres d'art qui devront être remis en prix aux élèves les plus méritants de l'école municipale de dessin de Cahors.

M. Calmels, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est nommé à un emploi de sous-lieutenant porte-drapeau dans le corps dont il fait partie.

Des instructions ont été envoyées par l'administration aux maires pour les inviter à appliquer régulièrement les mesures administratives aux étrangers qui exercent les professions ambulantes de saltimbanques, joueurs d'orgue,

dont il ne se rappelait plus le nom.

Le nom de l'homme qui le conduisait, il ne se le rappelait pas davantage.

Le tonnerre, les éclairs d'un violent orage, s'entre-choquant dans les ténèbres, avaient commencé par lui faire peur. La pluie, qui tombait par torrents, l'avait transi dans les bras de son conducteur.

On avait heurté à une porte... Cette porte s'était ouverte.

On avait pénétré quelque part où il y avait des hommes et des femmes... Ensuite il s'était endormi au coin d'une vaste cheminée.

Quand il s'était réveillé, il était étendu — tout habillé — sur un lit dont les courtines étaient tirées. Une main avait brusquement écarté ces courtines. Une forme blanche se dressait devant le lit. Ce fantôme l'avait saisi.

Il se rejetait en arrière, il se débattait, il criait :

Laissez-moi ?... Grâce !... Vous me faites mal !...

Mais le fantôme lui avait mis la main sur les lèvres...

Tais-toi !... Au nom du ciel... tais-toi !... Il te tueraient !...

Puis l'enlevant malgré sa résistance :

PAUL MAHALIN

(A suivre).



musicains, chanteurs, directeurs de spectacles forains ou industriels similaires.

Des plaintes se sont produites au sujet de certains de ces industriels que les populations souffrent parfois de se livrer, sous le couvert de leur profession, à des actes qui intéressent la sûreté publique.

En conséquence, les maires sont invités à exercer, à l'égard de ces industriels ambulants, les pouvoirs de police dont ils disposent.

Un prix agronomique, consistant en un objet d'art, sera décerné durant la prochaine session de la Société des agriculteurs de France à l'auteur du meilleur travail d'observation sur les maladies des mûriers et sur les remèdes propres à les combattre. Les mémoires doivent être adressés au siège de la Société, 21, avenue de l'Opéra, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1884.

CAISSE D'ÉPARGNE

Tout titulaire d'un livret de la Caisse nationale d'épargne peut demander le remboursement d'une somme, à valoir sur son compte, à son profit ou au profit d'un autre, au moyen d'un mandat-poste, dont il acquitte les frais d'envoi.

La demande de remboursement par mandat-poste, est faite sur une formule spéciale (modèle n° 13 ter) mise à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et que le déposant adresse directement au Ministre des postes et des télégraphes, à Paris.

Les sommes à rembourser sont converties en mandats-cartes, si elles sont payables en France ou dans l'un des pays étrangers qui admettent cette forme de mandat.

Les remboursements payables par les bureaux de poste des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de la Grande Bretagne et des Indes Orientales Néerlandaises, donnent lieu à la délivrance de mandats clos; pour la transmission desquels est perçue la taxe d'un lettre ordinaire.

Par la remise des talons des mandats au déposant, la Caisse nationale d'épargne se trouve déchargée de toute responsabilité, en ce qui concerne la transmission ou le paiement des mandats *posto mis par son contremaitre.*

CONCOURS STÉNOGRAPHIQUE

L'Institut sténographique des Deux-Mondes organise, pour le 15 juin prochain, un concours auquel sont conviés à prendre part tous les maîtres et élèves des écoles. Trois mille francs seront décernés. Le *prix d'honneur* est offert par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique. Pour recevoir le programme, écrire à M. Duployé, président de l'Institut sténographique, 23, quai de l'Horloge, à Paris.

UN CAS D'EMPOISONNEMENT A CAHORS

La famille Cazes composée de la grand-mère, de la mère et de deux enfants, et demeurant rue de Lastié n° 7, a failli ce matin être victime d'un empoisonnement par imprudence.

La grand-mère ayant, par mégarde, employé pour la confection d'une tisane, de la belladone au lieu de guimauve, en a fait absorber à tous les membres de sa famille, après en avoir bu elle-même. Les symptômes d'empoisonnement s'étant immédiatement manifestés, M. le docteur Gélis est accouru et a pris toutes les mesures usitées en pareille circonstance. L'état des malades est grave, cependant le docteur espère les sauver, grâce à la promptitude des secours qui leur ont été administrés.

LES GARDES CHAMPÊTRES

Les conseils municipaux peuvent-ils supprimer immédiatement les fonctions de garde champêtre ?

Oui. La délibération des conseils municipaux est souveraine sur ce point.

Seulement, en vertu du dernier paragraphe de l'article 68 de la nouvelle loi municipale, elle ne devient exécutoire « qu'un mois après le dépôt de cette délibération à la préfecture ou à la sous-préfecture. »

Ainsi, par une délibération en date du 1<sup>er</sup> juin par exemple, le conseil municipal peut décider la suppression de la fonction du garde champêtre. Cette délibération est alors exécutoire de plein droit le 1<sup>er</sup> juillet.

Dès lors, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, la fonction étant supprimée, le garde champêtre ne peut plus exercer dans la commune.

Quand aux crédits qui étaient inscrits pour le garde champêtre au budget de la présente année; ils deviennent disponibles pour des dépenses que le conseil municipal juge plus utiles

UNE PROTESTATION.

La *Petite Gironde* publie la lettre suivante : Bordeaux, 6 juin.

En qualité d'anciens élèves et collaborateurs de M. Coëque-Verdier, architecte, mort à Bordeaux en 1881, nous avons l'honneur de vous informer que nous venons d'adresser à M. le président du jury du Salon de Paris (section d'architecture) une protestation contre la récompense qui a été décernée à M. Teulère, architecte à Agen, pour le projet d'église d'Albas (Lot) qu'il a exposé cette année. Ces dessins ne sont que des *fac-simile* d'un projet conçu par M. Verdier, dessiné par M. E. Gervais, et dont l'exécution matérielle a été léguée par le défunt à M. Marmet. Les photographies des dessins originaux que nous avons jointes à notre protestation trouveront surabondamment notre affirmation.

Nous croyons remplir un devoir en défendant la mémoire de notre maître et en le faisant connaître comme le véritable et unique auteur du projet récompensé sous le nom de M. Teulère.

Agréer, etc.

E. MARMET, architecte, 21, rue Mazarin.

E. GERVAIS, architecte, professeur à l'école municipale de dessin et de peinture, 138, rue Ste Catherine.

LE TEMPS

On lit dans l'Union de la Réole :

« Les pluies abondantes qui tombent depuis quelques jours ont déterminé une crue de la Garonne. Jeudi, la rivière était à pleins bords. Depuis, elle diminue, mais lentement.

« Ce mauvais temps a été préjudiciable. Bien des foins coupés pourrissent sur place. En outre, dans plusieurs contrées, et les blés les plus beaux se sont versés. Jusqu'à présent, cependant, le mal n'est pas considérable. Mais si les pluies continuaient, elles compromettraient sérieusement les magnifiques espérances qu'on avait fondées sur la prochaine récolte. »

On lit dans le Périgord :

Le temps, qui s'est gâté la semaine dernière, ne semble guère s'améliorer. Les journées sont couvertes et de très fréquentes averses rendent les nuits presque froides. On se croirait volontiers au mois de mars, plutôt qu'au mois de juin. Ce sont de vraies giboulées.

Cette température est assez préjudiciable à l'agriculture. Il nous faudrait maintenant quelques beaux jours pour favoriser la floraison de la vigne et permettre aux récoltes de tenir les superbes promesses qu'elles nous donnent. Espérons que le soleil ne tardera pas à se montrer et que la chaleur ne nous arrivera pas assez brusquement pour nous exposer à des orages désastreux.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Le temps est toujours froid, pluvieux; parfois quelques rayons de soleil traversent de gros nuages noirs et la pluie revient pour faire le désespoir de nos agriculteurs qui ont leur foin soit sur pied, soit coupé.

Il ne serait pas étonnant que des inondations assez fortes ne se produisent bientôt si ce temps continue.

Après cela, si l'on été superstitieux, faut-il croire aux deux dictons fameux, l'un sur la coïncidence des deux fêtes de la Trinité et de Saint-Médard, l'autre sur les suites de l'humidité dudit saint :

Quand il pleut à la Trinité,  
La récolte décroît de la moitié.  
Quand il pleut à la Saint-Médard,  
Il pleut quarante jours plus tard.

Nous souhaitons que, par leur coïncidence, la Trinité et Saint-Médard se neutraliseront au lieu de nous causer une aggravation de désastres agricoles.

UN BON CONSEIL.

Un de nos confrères indique, ainsi qu'il soit, un moyen d'enlever au pétrole brûlant dans les lampes, toute mauvaise odeur : il suffit de laisser, pendant une heure, les mèches dans du vinaigre, puis de les faire sécher soigneusement : Non seulement la flamme ne donne plus aucune odeur, mais encore la lumière est plus belle.

LA PLANÈTE VÉNUS

La planète Vénus, que l'on admire tous les soirs au coucher du soleil et dont les feux percent avec tant de vivacité la clarté du crépuscule, se trouve actuellement à son maximum d'éclat et est visible en plein jour, à l'œil nu.

Dernières Nouvelles

On prépare, au ministère de l'intérieur, un mouvement préfectoral qui portera notamment sur les préfectures de la Corse, de la Charente, de Vaucluse, de Loir-et-Cher, etc.

Le bruit courait, dans les couloirs de la Chambre, que le débat sur la Corse n'est pas terminé, et que l'on reprendra la question, sous forme d'interpellation, sur le maintien de M. Leguay, à la direction des affaires communales et départementales au ministère de l'intérieur.

MARKETS. — Cours au 12 juin.

3 0/0	79 22 1/2
3 0/0 amortissable (ancien)	80 30
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 50
4 1/2 0/0 1883	107 95

Dernier cours du 11 juin.

Actions Orléans	1,312 50
Actions Lyon	1,228 75
Obligations Orléans 3 0/0	374 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	306 00
Obligations Lombardes (jouissance )	303 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	334 50

Etude de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon n° 7, successeur de M<sup>e</sup> Bousquet.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparations de biens

En vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du sept juin mil huit cent quatre-vingt quatre, enregistré et par exploit de Bouscary, huissier à St-Géry, du dix juin courant.

La femme Joséphine-Antoinette Blanc, épouse du sieur Roques Jean, cambusier, domiciliée avec son mari à Conduché, commune de Bouziès-Haut a intenté contre ce dernier une demande en séparation de biens, devant ledit tribunal, et M<sup>e</sup> Lacosse avoué à Cahors, doit occuper pour elle sur ladite demande.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le douze juin mil huit cent quatre-vingt quatre.

Signé : J. LACOSSE.

Bibliographie

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin *ne varietur*, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix : 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. DU CLEZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Ne perdez pas d'espoir; écoutez mes paroles de joie. — Roubaix, le 16 mai 1884. — Monsieur. Le sieur Dufour, de Wattrelos, souffrait tous les jours d'une maladie qu'il voyait empirer à chaque instant sans espoir de guérison. Il ne pouvait prendre qu'avec grande peine quelque peu de nourriture et souvent même il vomissait. Après avoir essayé de tous les médicaments et ayant lu une de vos petites brochures, il se décida à prendre de la Tisane Américaine des Shakers et des Pilules des Shakers. Au bout de huit jours il a éprouvé un tel soulagement qu'il pouvait manger ce qu'il voulait sans ressentir aucune douleur. Son estomac était complètement délabré par suite d'un diabète azotique qu'il portait depuis longtemps et que l'examen de ses urines m'a fait reconnaître. Il me charge de vous témoigner sa reconnaissance bien sincère. Agréer, Monsieur, mes salutations empressées, V. Couvreur, pharmacien, rue Neuve, 20, Roubaix. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

CONSEIL AUX DAMES

Si vous avez des taches et des boutons à la peau, vous ne pouvez les faire disparaître qu'avec l'Oriza Lacté, créé par L. Legrand, 207, rue Saint-Honoré, Paris. On peut se le procurer chez tous les Parfumeurs de France. Envoi du Catalogue franco.

VALS Source LA FAVORITE

5 gr. alcalins  
Pesanteur d'estomac, Affections des voies digestives; Appauvrissement du sang; Maladies du foie, de l'estomac, débilité. Détail : Dépôt d'eaux minérales et bonnes pharmacies. Ces eaux sont agréables à boire à table, pures ou mélangées avec la boisson ordinaire. Adresser les demandes : Société anonyme des Eaux minérales de Vals et de l'Ardeche, 17, rue Centrale, Lyon, ou au Gérant de la Société, à Vals (Ardeche). Prix : 22 fr. la caisse de 50 bouteilles prises à Vals. — 12 fr. — 25

CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA

Cette ligne dont une section sera livrée à la circulation au commencement de l'année prochaine, a une longueur de 184 kilomètres; elle traverse du Nord au sud la province de Badajoz, et relie ainsi au port de Huelva, l'un des plus vastes et des plus fréquentés de l'Espagne, la partie la plus peuplée et la plus fertile de la Basse-Estramadure. A l'heure qu'il est, cette région, si riche par ses céréales, son bétail, ses mines de toutes sortes, ses carrières de marbre, etc., ne peut tirer parti de toutes ces ressources, faute de moyens de transport.

Le manque de routes carrossables rend même les communications si difficiles que les habitants des villages situés dans les montagnes de la province de Huelva n'ont avec leur capitale que de très rares relations et font, malgré la distance beaucoup plus grande qui les en sépare, tout leur commerce par Séville.

Des nombreux gisements de pyrites de fer, de pyrites de cuivre et de manganèse qui s'étendent de l'est à l'ouest dans la Sierra-Morena et recouvrent une superficie de plusieurs milliers d'hectares, quelques-uns seulement, en raison de leur proximité avec les chemins de fer de Tharsis et du Buitron, sont en exploitation. Encore l'extraction du minerai est elle grevée de frais considérables, les transports du chantier de la mine au chemin de fer ne pouvant s'effectuer qu'à dos de mulet, sur un parcours qui atteint dans certains cas 40 et 50 kilomètres.

Envisagée à ce point de vue spécial, la ligne de Zafra à Huelva, qui passe au centre même de la région minière, répond donc à des besoins indiscutables. Mais son importance grandit encore, si l'on considère que de Zafra part une autre ligne qui va déjà jusqu'à Mérida et se prolongera bientôt jusqu'à Cacerès et Salamanca. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des chemins de fer espagnols pour saisir tous les avantages qui résulteront de cette jonction.

Dès que la ligne de Zafra à Huelva sera achevée, cette dernière ville se trouvera immédiatement reliée à Lisbonne et Oporto par Mérida et Badajoz, ce qui abrégera des deux tiers la durée du trajet actuel. Enfin, à tous ces éléments de trafic, il convient d'ajouter le transport des phosphates de chaux si abondants dans les provinces de Cacerès et de Logrosan.

Ce qui précède démontre assez le caractère utilitaire de l'entreprise et l'heureuse influence qu'elle est destinée à exercer sur les conditions économiques de la péninsule. L'intérêt dont elle est l'objet dans les sphères officielles est d'ailleurs attesté par l'appui qu'elle a rencontré auprès des plus hautes notabilités politiques de l'Espagne. C'est ainsi que M. Cánovas del Castillo, en ce moment président du conseil des Ministres, et M. Sagasta, qui a été plusieurs fois et tout récemment encore chef du cabinet Espagnol, occupent à la compagnie, lorsqu'ils ne sont pas appelés à diriger les affaires politiques, les fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration.

En ce qui concerne le trafic probable de la Compagnie, les évaluations des ingénieurs du gouvernement et de la Compagnie, bien que faites sur des bases et à des époques différentes se corroborent mutuellement. Les premières assignent à la ligne une recette nette de 2,500,000 francs, soit 13,500 francs par kilomètre, les dernières portent la recette nette à 3,350,000 francs, soit à 18,300 francs par kilomètre. Même en adoptant le chiffre le plus bas, le service des obligations est largement assuré, puisqu'il n'exige pour les 112,000 titres qu'une annuité de 1,800,000 francs ou de 9,800 francs par kilomètre.

Sur ces titres 112,000 obligations, 56,000 seulement sont mises actuellement en souscription publique. Elles jouissent d'une première hypothèque sur toute la ligne, rapportant 15 francs nets de tous impôts, payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, à Paris, Londres et Madrid, et sont remboursables à 500 francs en 90 ans.

La Société Générale les offrant au public à 266 fr. 25, le placement ressort ainsi à près de 60/0, en tenant compte de la prime de remboursement de 233 fr. 75 par obligation.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang



# MAISON A. COURBEBASSISSE

## VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

**VENTE AU COMPTANT**

**ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS**

**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1884**

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**PONTIÉ**

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

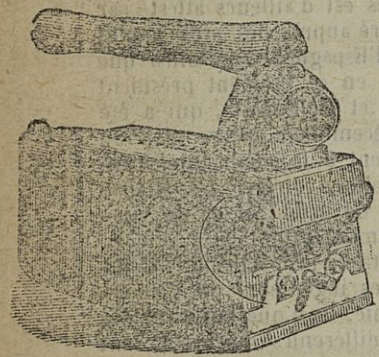
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**VINS A DOMICILE**

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



**NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiécureurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosse, imperméable à l'eau.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

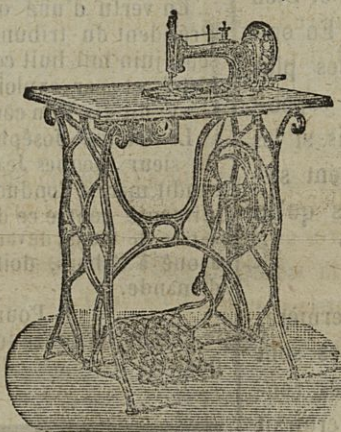
**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

**MACHINES A COUDRE**

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

C. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

**GODINAUD**

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

**PIANOS**

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

**APPARTEMENT A LOUER**

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LE POÈTE

**MAYNARD**

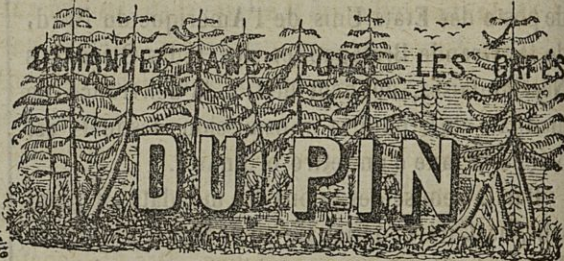
Par HENRI NADAL

CAHORS

EDOUARD DELSAUD,  
ancienne Librairie Crayssac,  
rue de l'Hôtel de Ville.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE  
L. PLANAVERGNE,  
rue du Lycée.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

**GELLÉ Frères, Inventeurs, 6, Avenue de l'Opéra, PARIS**

EXPOSITION 1878 — MÉDAILLE D'OR

**NIGRITINE VÉGÉTALE**

Teinture pour les Cheveux et la Barbe

Cette teinture est, sans contredit, la meilleure, la plus sûre et la seule inoffensive.

**NOIR, BRUN CHATAIN**

CHEMISES

sur mesure pour

HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES

sur mesure pour

HOMMES